



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

SERVICE : ECOLE DES ARTS

Affaire suivie par : Muriel MUSQUI

N°D2023-212-EA

OBJET : CONTRAT DE LOCATION DE MATÉRIEL – DES CORPS DE BALLET – COMPAGNIE LA SERVANTE ALLUMÉE – SPECTACLE VENDREDI 19 JANVIER 2024 AU CENTRE CULTUREL – FUMEL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le programme des spectacles scolaires 2023-2024 proposé dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle présenté en Commission Culture en date du 16 mars 2023 ;

Vu la décision n°D2023-208-CP en date du 27 novembre 2023 relative au contrat de cession pour l'offre de prestation de la Compagnie La Servante allumée dont le siège est situé au 5 rue Dabadie à Bordeaux pour le spectacle « Des corps de ballet » qui sera représenté le vendredi 19 janvier à 14h30 au centre culturel de Fumel ;

Considérant que le spectacle « Des corps de ballet » nécessite la location de matériel technique et que l'offre de la société NOVELTY répond à ces besoins ;

Considérant l'offre de la société NOVELTY d'un montant de 3 039,60 € TTC pour la location de matériel technique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'approuver le devis pour la location de matériel technique de la société NOVELTY d'un montant de 3 039,60 € TTC pour les besoins du spectacle ;

2°) – De signer ou d'autoriser Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer le devis de la société NOVELTY ;

3°) – De préciser que les dépenses seront prévues au budget 2024.

AR Prefecture

047-200068930-20231201-D2023_212_EA-AR
Reçu le 08/12/2023

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 1^{er} décembre 2023



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 08 décembre 2023
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 08 décembre 2023

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com